



# La feuille du Petit Bosquet

Martizay, notre commune /// numéro 37

## Vos actualités municipales / Octobre 2022

### Préparons tous ensemble les fêtes de fin d'année

Dans un souci d'économie d'énergie le conseil municipal a accepté de réduire très fortement les illuminations de Noël : ne seront éclairés que la place de l'église, et le bosquet.

Pour pallier à ce manque nous proposons aux habitants de décorer l'extérieur des maisons visible de la rue (sans recourir à la fée Electricité) afin d'égayer notre village pendant la journée.

Un concours est lancé à cette occasion et pour se faire nous vous invitons à vous inscrire à la médiathèque ou à la mairie jusqu'au 10 décembre.

Un jury composé d'enfants de 6 à 10 ans (tirage au sort) choisira les plus belles réalisations qui seront récompensées lors de la cérémonie des vœux du Maire.

La visite sera organisée en présence de conseillers municipaux qui assureront le transport et la sécurité des enfants.

Pour participer au jury les intéressés pourront s'inscrire avant le 10 décembre à la médiathèque ou à la mairie.



#### Cérémonie du 11 novembre

Rassemblement cour de la mairie à 11h, dépôt de gerbes au monument aux morts suivi d'un vin d'honneur à la salle Monticello.



## Conseil Municipal du Lundi 30 Mai 2022

Etaient présents : Mr FLEURY Hervé. Mme DANVY Françoise. MM PORCHER David. BEAUCOURT Thierry. Mme DOUADY Annie. Mr LARDEAU Fabien. Mmes BRUNEAU Sylvie. GABRIELE Jacqueline. SAUVESTRE-FERGEAU Mathilde. MM BLANCHET Jean-Michel. DUBOIS Eric. BURDIN Maurice. Mme LIGAULT Isabelle

Excusés : Mr PORCHER David qui a donné pouvoir à Mme SAUVESTRE-FERGEAU Mathilde  
Mme DOUADY Annie à Mr FLEURY Hervé, Mme BRUNEAU Sylvie à Mme DANVY Françoise

Le Conseil Municipal :

- Décide d'octroyer une subvention de 1000 € à l'Association Kaléidoscope service Rosali, pour soutenir leur projet expérimental d'un emploi partagé d'animateur pour 3 structures issues de son comité de partenaires dont la Marpa de Martizay.
- Décide d'attribuer le logement communal sis au 18 place du Champ de Foire à Mr Arthur Chesseron pour un loyer mensuel de 217,00 €.
- Valide le devis de l'entreprise Marteau à Châtillon sur Indre pour un montant de 1 867,00 € HT soit 2 240,40 € TTC pour le renouvellement de la deuxième pompe au poste de relèvement/assainissement du bourg.
- Décide de revoir le dégrèvement partiel de la facture d'eau 2<sup>ème</sup> période 2021 qui avait été accordé à Mr et Mme Francis Blanchard selon le règlement en vigueur du service d'eau potable. Après une nouvelle expertise du compteur, il s'avère que l'agent a pu constater que le compteur était défectueux et qu'il y avait donc lieu de revoir la facture de consommation des abonnés. Un nouveau dégrèvement est accordé sur la base de la moyenne des trois dernières années de consommation.
- Décide de lancer une procédure pour la cession du chemin rural n° 41 dit du Moulin de Tourneau à la RD 18 situé entre la propriété Soubrier et de celle de Mme Lise BELLET qui a manifesté sa volonté d'acquiescer ledit chemin, pour le déclassement d'une partie de la voie communale n° 7 dite de la croix des moines à la VC n° 5 en vue de sa cession à Mr et Mme Jean-Louis BOIS qui sont les propriétaires riverains, de chaque côté, de ladite voie.
- Valide à l'unanimité, la liste complémentaire de numérotation d'adresses postales afin d'identifier les nouvelles constructions.

## Conseil Municipal du Lundi 27 Juin 2022

Etaient présents : Mr FLEURY Hervé. Mme DANVY Françoise. MM PORCHER David. BEAUCOURT Thierry. Mme DOUADY Annie. Mr LARDEAU Fabien. Mmes GABRIELE Jacqueline. SAUVESTRE-FERGEAU Mathilde. FOURMAUX Virginie. MM BLANCHET Jean-Michel. DUBOIS Eric. BURDIN Maurice. Mme LIGAULT Isabelle.

### **N° 2022-06-01 : Dématérialisation ADS – Approbation convention de mise à disposition du GNAU**

La démarche nationale action publique 2022 vise à améliorer la qualité des services publics et à moderniser l'action publique tout en maîtrisant les dépenses et en optimisant les moyens.

En urbanisme, la démarche vise à dématérialiser l'ensemble du traitement des Autorisations du Droit des Sols (ADS) depuis le pétitionnaire jusqu'à l'instruction de la demande.

Il précise également que le SDEI propose à la collectivité d'adhérer au GNAU (Guichet Unique des Autorisations d'Urbanisme) en signant la convention de mise à disposition de ce téléservice pour la saisine par voie électronique des actes d'urbanisme.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les conditions générales d'utilisation du GNAU et autorise le Maire à signer la convention.

#### **N° 2022-06-02 : Publicité, entrée en vigueur des actes des collectivités**

A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022, la publicité de tous les actes pris par la collectivité devra être assurée sous forme électronique .

Toutefois, les communes inférieures à 3500 habitants ont la possibilité de déroger à ces règles et peuvent donc délibérer pour faire une publicité par affichage ou par publication sur papier.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, décide à l'unanimité, de choisir les modalités suivantes :

*Publicité par affichage sur papier à son siège et sous forme électronique sur le site internet de la commune.*

#### **N° 2022-06- 03 - Mise en place des 1607 heures après avis du Comité Technique**

Ledit projet a été soumis pour avis auprès du Comité Technique du Centre de Gestion de l'Indre en date du 13 juin 2022. Après quelques observations, un avis favorable a été émis pour la mise en place des 1607 heures qui sera effective au 1<sup>er</sup> juillet 2022. Adopté à l'unanimité.

#### **N° 2022-06-04 Attribution du marché de travaux - Renouvellement des canalisations à risque CVM**

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du résultat d'ouverture des plis concernant les travaux de renouvellement de canalisations d'eau potable à risque CVM.

Il précise que 7 entreprises ont répondu à l'appel d'offres. Après analyse, par le cabinet de maîtrise d'œuvre « Infrastructures concept à Notre Dame d'Oé », il s'avère que l'entreprise CISE TP a présenté l'offre la mieux-disante. Il est donc proposé de confier le marché de travaux à ladite entreprise qui s'élève à la somme de 109 642,10 € HT

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve cette proposition et autorise le Maire à signer le marché correspondant.

#### **N° 2022-06-05 - Validation du devis LABRUX - Remplacement éclairage salle des Fêtes**

Remplacement et mise aux normes de l'éclairage dans la salle des fêtes : proposition de l'entreprise Labrux qui s'élève à la somme de 27 513,70 € HT soit 33 016,44 € TTC. Autorisation donnée au maire à signer le marché.

#### **N° 2022-06-06 - Validation du devis BTS - Travaux aménagement des trottoirs rue de l'Europe**

Aménagement des trottoirs sur rue de l'Europe en partant du carrefour avec la rue Joseph Chichery jusqu'au Centre de Secours par l'entreprise BTS pour la somme de 48 106,50 € HT soit 57 727,80 € TTC. Autorisation donnée au maire à signer le marché.

#### **N° 2022-06-07 - Approbation du nouveau règlement de la cantine scolaire**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il a été nécessaire de revoir le règlement de la cantine scolaire afin de préciser certaines règles de fonctionnement.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du projet modifié, approuve à l'unanimité, le nouveau règlement de cantine scolaire qui sera exécutoire dès la rentrée 2022/2023.

#### **N° 2022-06-08 - Encaissement chèque d'acompte en cas d'annulation de la réservation de la salle des fêtes**

En cas d'annulation l'année précédant le jour de la réservation de la salle des fêtes, Monsieur le Maire propose d'encaisser les chèques d'acompte versés. A l'unanimité, cette proposition est adoptée.

Festival  
de conte

# La clef dans le sac

- du 17 au 28 octobre -

11<sup>ème</sup>  
édition



## "Brouillette"

David Torména  
Retrouvez ce garde  
champêtre unique  
en son genre  
sur vos marchés !

Jeudi 20/10 / Matinée  
> Marché de Mézières-en-Brenne

## Soirée d'ouverture du festival avec les artistes !

Armelle & Peppo Audigane  
avec David Torména

Tout public. Durée : 1h15

Vendredi 21/10 / 20h  
> Château d'Azay-le-Ferron

MON PREMIER  
SPECTACLE



## "Coucou Solette"

Françoise Diep  
De 6 mois à 3 ans.  
Durée : entre 25  
et 35 min.

Jeudi 27/10 / 10h30  
> Médiathèque d'Azay-le-Ferron

JEUNE PUBLIC

## "Sacrés rois"

Marcel Djondo  
A partir de 3 ans.  
Durée : 45 min.

Mercredi 26/10 /  
10h30 > Médiathèque  
de Martizay



JEUNE PUBLIC

## "Momotaro et autres histoires du japon"

Jean Audigane  
A partir de 6 ans.

Mercredi 26/10 / 15h >  
Médiathèque de Mézières



## "Dans le ventre des ogres et des ogresses"

Françoise Diep  
Tout public, à partir de 7 ans.  
Durée : 1h

Vendredi 28/10 / 20h30  
> Salle des fêtes de Martizay

TARIFS  
SPECTACLES

Spectacles jeune public  
(en journée) :  
Adulte : 3 €  
-10 ans : gratuit

Spectacles tout public  
(soir) :  
Tarif normal : 5 €  
Tarif réduit : 3 €

Réservation conseillée :  
Destination Brenne :  
02 54 28 20 28  
[www.destination-brenne.fr](http://www.destination-brenne.fr)

La Feuille du Petit Bosquet / Martizay Notre commune

Publication de la mairie de Martizay, 6 rue de l'Europe 36220 Martizay

Directeur de la publication : Hervé Fleury, Maire - ISSN : 1620 - 7513

Dépôt légal : A Parution - IPNS



Numero 37 - 10/2022 [www.martizay.fr](http://www.martizay.fr)